

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 261.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

# ROUBAIX-LILLE à travers les âges

11 kilomètres de piste cyclable agréable, un boulevard à la chausse lisse et engageante, un tram qui accomplit sa tâche en un demi-heure, des trains, voilà tout ce qui offre aux Roubaixiens desuré de se rendre à Lille et que nous voulons du temps des diligences. Pas de temps à attendre, tout est confort routier ne date pas de si longtemps.

La première chaussée digne de ce nom construite à Roubaix ne date en effet que de 1662 et encore le pavement n'en était fait que de briques, c'est dire qu'il fut sans doute peu résistante. Les Roubaixiens qui menaient aux Communes des environs n'étaient que fondrières en temps de pluie et le voyage de Roubaix à Lille par cette route était une véritable épreuve de patience.

En 1776, en effet, un nommé Paph, conducteur de diligence à Lille, présentait une route qui était destinée à être une ordonnance lui donnant le privilège de conduire une voiture pour le bourg de Roubaix.

UN SERVICE RÉGULIER DE DILIGENCES. Un an plus tard, un service régulier de diligences établissant de Lille à Roubaix sous la conduite de Constantin Fauvarque. La chausse n'était probablement pas encore

bien merveilleuse car le service fonctionnait que deux jours par semaine et pendant l'été seulement. On ne comptait pas sur un demi-heure, des trains, voilà tout ce qui offre aux Roubaixiens desuré de se rendre à Lille et que nous voulons du temps des diligences. Pas de temps à attendre, tout est confort routier ne date pas de si longtemps.

La première chaussée digne de ce nom construite à Roubaix ne date en effet que de 1662 et encore le pavement n'en était fait que de briques, c'est dire qu'il fut sans doute peu résistante. Les Roubaixiens qui menaient aux Communes des environs n'étaient que fondrières en temps de pluie et le voyage de Roubaix à Lille par cette route était une véritable épreuve de patience.

En 1776, en effet, un nommé Paph, conducteur de diligence à Lille, présentait une route qui était destinée à être une ordonnance lui donnant le privilège de conduire une voiture pour le bourg de Roubaix.

UN SERVICE RÉGULIER DE DILIGENCES. Un an plus tard, un service régulier de diligences établissant de Lille à Roubaix sous la conduite de Constantin Fauvarque. La chausse n'était probablement pas encore

# De Roubaix

## Un bon placement

Les valeurs ou sont très recherchées : les postes PHILIPS sont retenus d'avance chez les revendeurs de T. S. F. PHILIPS offre cependant les plus grands efforts pour accélérer ses livraisons tout en restant fidèle à sa devise : qualité d'abord.

Vous aiderez les revendeurs PHILIPS à livrer plus vite en leur rapportant les vieilles ampoules, les vieux tubes de T. S. F., les postes ou accessoires hors d'usage. Tous ces déchets seront payés en espèces récupérables par l'industrie.

contributions, taxes et impôts divers. Vérification des poids et mesures. — La vérification des poids et mesures aura lieu à Wasquehal, mercredi 16 juillet, de 10 h. à midi et de 14 h. à 16 h. 30, au café de la Cloche, place Fénelon pour le Centre, et de jeudi 17 juillet, de 10 h. à midi et de 14 h. à 16 h. 30, école maternelle, salle rue Voltaire pour le Capreau.

La vérification n'est obligatoire que pour les commerçants de alimentation, les marchands de charbon et les marchands ambulants. Les balances automatiques seront vérifiées à domicile par le service intéressé.

Service de la voirie. — La Commission de la voirie se réunira ce mardi 14 h. 30 à 15 h. 30, à la Mairie, pour l'examen des diverses demandes et pour fournir aux intéressés tous renseignements nécessaires de voirie, hygiène, la salubrité, etc.

## HEM RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni dimanche 13 juillet, sous la présidence de M. Jules Descaux, maire. 12 conseillers étaient présents. Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui fut approuvée, M. le Maire expose à l'assemblée que le budget primitif 1941, quoique approuvé par M. le Préfet le 28 mars dernier, doit être soumis à un nouveau vote.

En effet, une lettre de M. le Préfet en date du 3 juin, signale une moins-value de recettes de 166.419 fr. sur la contribution des patentes. D'autre part, le Conseil Municipal avait prévu au budget une recette de 300.000 fr. comme participation de l'Etat au nouveau développement de 60 kil. 500 ; épauis et jete, 115 kil.

En félicitant M. Octave Theys de son brillant succès, nous lui souhaitons de continuer à servir les intérêts de la commune, l'Etat n'intervient pas dans le remboursement partiel de ces dépenses.

Il faut supprimer cette recette du budget, le secours de cette nature ne peut être obtenu que par la commune, l'Etat n'intervient pas dans le remboursement partiel de ces dépenses.

Le budget additionnel du Bureau de Bienfaisance voté par la C. A. ne soulève aucune observation et est voté par l'Assemblée.

Le Ravitaillement. — Le Service de Ravitaillement de la commune, qui est donné lecture de la comptabilité de ce service en vue de l'apurement des comptes.

Installation d'une porcherie. — Avant de donner son avis sur le projet de construction de la porcherie Carnifex, tendant à obtenir l'autorisation d'installer une porcherie rue de Croix, impasse Dejumet, le Conseil Municipal désigne une commission de cinq membres qui se rendra sur place afin d'examiner cette installation au point de vue hygiène.

Encore une trouvaille. — Le jeune Michel Degroote, 12 ans, demeurant rue du Boulevard, a apporté au Directeur de l'École Kléber, une importante somme d'argent qu'il a déclaré avoir trouvée dans la rue de Bapaume. Cet argent a été déposé entre les mains de M. Maréchal, directeur de l'École Kléber.

C'est la deuxième fois, en l'espace de huit jours que ce jeune garçon fait une pareille trouvaille.

Trop boire nuit. — Alphonse Godard, demeurant 93, rue de Mouscron, a été arrêté par la police le dimanche, ivre mort dormant à poing fermé en travers un trottoir de la commune. Conduit au commissariat de police, il a été relâché dimanche matin après avoir été gratifié d'un procès-verbal pour ivresse et d'un autre pour circulation après l'heure de la retraite.

Amicale-Cirab de Croix. — Les jeunes gens devant passer le brevet sportif sont invités à suivre de très près les derniers entraînements qui ont lieu les mercredi et vendredi à 9 h. 30 et le dimanche à 10 heures.

Les entraînements de foot reprendront bientôt et les jeunes désireux de jouer sous les couleurs du club sont priés de s'inscrire d'urgence.

Etat civil. — Naissances : Serge Lefebvre rue Jacquart, 26, né à la Maternité, 5, avenue Delory.

Il est interdit de danser. — L'autre famille habitant à l'angle des rues Chicago et Jules-Guesde, vient de remporter le championnat de poids et haltères du Maroc, totalisant en cinq mouvements 397 k. 500. Est le record du Maroc. M. Octave Theys est un ancien gymnaste de notre ville société « La Patrie » à laquelle il appartenait avant son départ au régiment. C'est à raison de cette société qu'il s'entraîne pendant de nombreuses années, avec une persévérance exceptionnelle.

Aux différentes compétitions auxquelles il participait avait obtenu un premier prix d'athlétisme et fut classé 2<sup>e</sup> au championnat d'athlétisme complet de France.

Paris accomplir son service militaire.

## UNE SAISIE DE 21 KILOGS DE JAMBON

Un négociant en lins de Wevelghem, M. L. F., passant à la Cour de France, rue de Lille, en automobile, quand il fut invité à la visite de sa voiture par les préposés de service Gadou, Baudry, Veysie et Segouin.

Cette visite donna comme décompte un jambon d'un poids de 21 kilos qui se trouvait dissimulé sous le capot de la voiture au local municipal, rue de la Gare, 45.

Le négociant, se voyant pincé, s'offrit à transiger et en payant une certaine somme et la saisie de la marchandise, fut ainsi laissé en liberté.

Union Olympique Malinoise. — Le comité sportif local de la fusion des deux clubs invite tous les membres de l'U. O. M. à assister à l'entraînement du 9 juillet, au Terrain Municipal, rue de l'Abattoir, à 18 h. 30.

RONCQ Pour les nourrissons. — Il y aura consultation pour les nourrissons ce mercredi, de 14 h. 30 à 16 h. 30, au Centre de la rue de Boussu.

Le Secours national au Blanc-Four. — Ce mercredi, il y aura permanence habituelle au 71 bis de la rue de Lille. Les familles sont priées de s'adresser pour renseignements au Secours national au Blanc-Four, 71 bis, rue de Lille.

Etat Civil. — Naissances : Jean-Marie Boektaels, rue de Lille 200. — Pierre Gautier, rue de Toucoucou, 13.

Publications. Gérard Vancauwenberg, Augustin Maréchal, Edges Van Daele et Jeanne Verschaeva. — Jean Delcourt, 2 ans.

## MOUVAUX AU COMITÉ D'AIDE AUX PRISONNIERS ET AUX FAMILLES NÉCESSITEUSES

Le Comité d'aide aux prisonniers et aux familles nécessiteuses s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence d'honneur de M. Albert Durieux, maire, pour l'examen de la situation des familles nécessiteuses et pour l'adoption de mesures d'urgence.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

Le Comité se compose donc de : M. Albert Durieux, maire, président d'honneur ; Paul Durieux, président actif ; Bernard Laurent et Robert Liagre, vice-présidents d'honneur ; Maurice Descaux, vice-président actif ; M. Paul Durieux, secrétaire général de la Mairie ; M. Ernest Morel, trésorier ; M. Joseph Dubois-Crovis et Pierre Kesteloot, qui l'aideront personnellement dans sa tâche.

## RONCHIN VOLS DE LAPINS

M. Derégnaucourt Paul, 35 ans, employé des Contributions directes, 180 rue Roger Salengro, le 6 juillet vers 21 h. 30, entendit un de ses voisins qui criait « au voleur ! ».

Il se précipita et vit deux individus, et de la fenêtre de sa chambre, il entendit M. Besegher parlant de vols de lapins.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

M. Frait Charles, 74 ans, 30 rue Lambin, se rendant dans sa cour, a constaté la disparition de 4 lapins. Sa cour est clôturée par un mur haut de 3 mètres. Le voleur s'est donc servi d'une échelle. Il y a des traces de clous et chaussettes de M. Cauch. Préjudice causé : 425 francs. N'ayant ni indice ni soupçon, je porte plainte contre inconnu.

M. Besegher a également été victime d'un vol de 7 lapins, c'est lui qui a entendu les lapins crier et, de sa fenêtre, a appelé « au voleur ! ».

A ce moment un autre voisin s'est levé, et de sa fenêtre, s'est rendu compte que plusieurs hommes pressaient la fuite par la pature de M. Cauch. Préjudice causé : 800 fr.

# AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de paiement destiné à notre journal, à nos correspondants ou à l'un de nos représentants qu'il soit remis en même temps que l'ordre de paiement, un avis de paiement, contenant la somme à verser, le nom du correspondant, le nom du client, le nom de la commune, le nom de la profession, etc.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres de paiement, à nous adresser, à l'adresse ci-dessus, un avis de paiement, contenant la somme à verser, le nom du correspondant, le nom du client, le nom de la commune, le nom de la profession, etc.

de surveillance resta sur les lieux pour inonder les débris et prévenir tout retour offensif du faucon.

...ET DANS UNE FABRIQUE DE FUSEAU

Enfin, et pour la troisième fois dans la journée, les pompiers se sont présentés à un nouvel appel qui leur a permis de constater que cette fois d'une fabrique de fusaux s'était déclaré dans une chambre à coucher, au premier étage, par un exemple de danger de cette sorte de sinistres nos sapeurs procédaient avec beaucoup de prudence pour l'installation de leur matériel. Une petite lance fut mise en batterie et tout danger fut bientôt écarté. Les dégâts sont minimes.

## SECOURS AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES

Les paiements de secours pour la période du 1<sup>er</sup> au 31<sup>er</sup> juillet ont été effectués, dans les dépôts du bureau de bienfaisance, les jours et heures ci-dessous :

Mercredi 9 juillet. — Blanc-Seau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Jeudi 10 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Vendredi 11 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Samedi 12 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Dimanche 13 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Lundi 14 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Mardi 15 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Mercredi 16 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Jeudi 17 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Vendredi 18 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Samedi 19 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Dimanche 20 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Lundi 21 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Mardi 22 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Mercredi 23 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Jeudi 24 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Vendredi 25 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Samedi 26 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Dimanche 27 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à 19 h. 30, de 20 h. 30 à 21 h. 30).

Lundi 28 juillet. — Mairie Anseau, Chateau Soot, Square Lemaire (cartes de 14 h. 30 à 15 h. 30, de 16 h. 30 à 17 h. 30, de 18 h. 30 à